



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-111197>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-111197**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Draguignan (83)

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21830050700017

**Ville** : Draguignan

**Code postal** : 83300

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 83

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur** : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation** : 25.083

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Carole Cosson

**Adresse mail du contact** : mp@ville-draguignan.fr

**Numéro de téléphone du contact** : +33 494602094

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire en cas de groupement (imprimé DC1), étant précisé que cet imprimé est librement téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie et des finances : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) (rubrique « marchés publics »). Le ou les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ; les candidats pourront à cette fin soit produire l'imprimé DC1 (librement téléchargeable sur le site du Ministère de l'économie et des finances : [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr), rubrique « marchés publics »)

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies sont (les candidats pourront s'ils le souhaitent utiliser l'imprimé DC2) : Le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels Le jugement en cas de redressement judiciaire, justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies sont les suivants (les candidats pourront s'ils le souhaitent utiliser l'imprimé DC2) : Références de livraisons ou services similaires Liste des principales livraisons effectuées ou prestations de services similaires à l'objet du présent marché réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé NB : en cas d'entreprise nouvelle, ne disposant pas de référence, le candidat joindra celles d'opérations correspondant à l'expérience acquise par les membres de l'entreprise au cours de leur expérience professionnelle Déclaration d'effectifs Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années - Description des moyens techniques Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

**Technique d'achat** : Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis** : 06/11/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite

**Réduction du nombre de candidats** : Non

**Possibilité d'attribution sans négociation** : Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes** : Non

**Critères d'attribution** : 1. le prix des prestations: 70 % 2. la valeur technique: 30 %

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : MISSIONS DE CONTROLES TECHNIQUES PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 50710000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : MISSIONS DE CONTROLES TECHNIQUES PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

**Lieu principal d'exécution du marché** : Ville de Draguignan

**Valeur estimée (H.T.)** : entre euros et euros

**La consultation comporte des tranches** : Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : Non

**Marché alloti** : Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire** : Non

**Autres informations complémentaires** : Les prestations étant indissociables , le marché fait l'objet d'un lot unique Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 5 janvier 2026 renouvelable tacitement trois fois pour une nouvelle période d'un an dans les conditions de l'article R. 2112-4 du Code de la commande publique, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres remises par tout moyen

permettant d'assurer une traçabilité écrite de la négociation (les négociations pourront notamment se dérouler exclusivement par email) et se réserve le droit dans le cas où elle ne recevrait aucune offre à l'issue du délai de remise des offres de consulter directement des fournisseurs. Par ailleurs le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne négocier qu'avec les meilleures offres issues d'un 1er classement au regard des critères de jugement. Le nombre susceptible d'être concernée est laissé à l'appréciation du pouvoir adjudicateur. Les négociations pourront porter sur une amélioration qualitative et/ou financière de l'offre remise par le candidat. Le nombre de tour de négociation est laissé à l'appréciation du représentant du pouvoir adjudicateur. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. - Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article L.2192-10 du Code de la Commande Publique. - Le défaut de paiement dans les délais prévus selon les dispositions des articles L.2192-12 à L.2192-14 du Code de la Commande Publique fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros. Une visite des lieux est préconisée afin de permettre aux opérateurs économiques une parfaite connaissance des lieux et d'éventuelles contraintes

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/10/2025**